



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'INSTALLATION SPORTIVE PLAN D'EAU DE SAINT-AUBAN

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

La mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban,
représentée par Monsieur le Maire, René Villard, dûment habilité par délibération du Conseil municipal du
11 Mai 2023
1, Rue Victorin Maurel – 04160 CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN

Téléphone : 04.92.33.20.00
Numéro S.I.R.E.T : 210 400 495 00011
CODE APE : 8411 Z

Ci-après dénommée « Mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban »,

D'UNE PART,

ET :

M.
Adresse :
Tél. :
N° d'enregistrement :

Ci-après dénommé (e), M.

D'AUTRE PART,

Il est conclu une convention de mise à disposition d'un établissement public à titre gracieux entre la mairie
de Château-Arnoux-Saint-Auban et M. _____ fixant les conditions générales.
Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – LA MISE À DISPOSITION

1.1 Durée de la mise à disposition

La mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban met à disposition de M. _____ le plan d'eau de
Saint-Auban, à titre gracieux à compter du 12 Juin 2023 et jusqu'au 27 Août 2023.

1.2 Activités et horaires de mise à disposition

M. _____ pourra utiliser le plan d'eau de Saint-Auban pour donner des cours de natation et/ou d'aquagym pour son propre compte, sous sa seule et entière responsabilité.

M. _____ devra obligatoirement justifier d'un diplôme permettant la surveillance de la baignade et l'enseignement de la natation – Maître-Nageur Sauveteur, BEESAN, BPJEPS.

Les cours devront être dispensés en dehors des heures d'ouverture de l'établissement au public, soit de 9 heures 30 à 10 heures 45 et après 18 heures 30.

Le plan d'eau, les installations sanitaires, les plages et espaces engazonnés devront être libérés à 21 heures en Juillet et 20 h. 45 en Août.

M. _____ devra veiller à ne pas gêner la bonne marche des travaux de désinfection, d'entretien et de maintenance des installations effectués par les personnels techniques de la mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban et/ou des prestataires extérieurs.

L'utilisateur s'engage à n'utiliser ces locaux qu'en vue de l'objet annoncé et de satisfaire aux conditions énoncées dans les articles suivants.

ARTICLE 2 – RESPONSABILITE

2.1 Assurance

M. _____ s'engage à avoir souscrit une police d'assurance personnelle pour donner des cours particuliers et s'être inscrit au registre des travailleurs indépendants en tant qu'autoentrepreneur. Il en présentera les justificatifs à la mairie de Château-Arnoux Saint-Auban.

ARTICLE 3 – RESILIATION

En cas de non-respect des conditions de la présente convention par M. _____ la convention de mise à disposition pourra être immédiatement résiliée par la mairie de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Fait à Château-Arnoux-Saint-Auban,

Le _____

Le Maire

M. _____

Signature et mention « Lu et Approuvé »

René Villard